

QUE DOIS JE FAIRE ?

Par Isab Postée le 06/11/2022 16:03

Bonjour, Je suis mariée avec un alcoolique depuis plus de 12 ans j ai 2 enfants avec lui : un de 14ans et un de 9 ans (ils sont au courant de la maladie de leur père)Plusieurs fois il a essayé d arrêter et actuellement il a débuté une démarche au près d un addictologue .Nous nous sommes séparés quelques mois suite à sa décision puis nous nous sommes remis ensemble pour reconstruire tout de zéro et retrouver une vie de famille.Tout aller bien jusqu à ce que je m absente pour le travail , il a bu et a levé sa main sur l aîné .Aujourd'hui nous nous sommes ré séparé , les enfants ne souhaitent pas le voir pour l instant et moi j'en sais plus ou j en suis du coup. Il me fait culpabiliser par moment en disant qu'il est tout seul que comme ça c est dur ! Qu est ce que je fais , ...Mais pour nous aussi c est dur !!Il pense qu en ne buvant pas une journée il faut que je l applaudisse , que je sois présente mais nous dans tout ça,? Je ne sais plus du tout quoi faire et je ne sais plus où j en suis Merci de m aider

Mise en ligne le 09/11/2022

Bonjour,

Vous exprimez vos difficultés pour gérer une situation familiale complexe. Au travers de votre message nous sentons une fatigue à tenter de reconstruire votre vie familiale depuis plusieurs mois.

Si vous vous sentez perdue et si vous manquez de force actuellement, il pourrait être utile pour vous de trouver une aide extérieure. Vous pourriez être aidée dans votre positionnement et soutenue face aux choix qui se présentent à vous de différentes façons. Peut-être que vous avez des proches autour de vous sur lesquels vous pouvez vous appuyer et qui sauront, avec un regard extérieur, vous donner des conseils pertinents.

Par ailleurs, pour vous aider face à vos difficultés conjugales, vous pouvez envisager avec votre conjoint de rencontrer un professionnel spécialisé dans les problématiques de couple et de famille comme un thérapeute familial par exemple.

Nous vous informons que dans les structures spécialisées en addictologie, les professionnels sont disponibles pour les conjoints. Vous pourrez être guidée et épaulée pour faire face aux conséquences liées à la consommation d'alcool de votre mari. Vous trouverez sur notre site internet des coordonnées de structures à contacter qui reçoivent sur rendez-vous de manière confidentielle et gratuite. Nous vous indiquons en bas de page, le lien internet pour les rechercher dans votre département de résidence.

Nous vous indiquons aussi en bas de page un lien vers notre site internet vous donnant des informations sur les aides destinées aux proches.

Nous vous proposons également de contacter par téléphone un écoutant d'Alcool Info Service qui saura vous comprendre, vous permettra de clarifier votre situation et d'envisager les aides les plus adaptées à votre situation. Nos écoutants sont joignables au 0 980 980 930, 7j/7 de 8h à 2h, appel anonyme et non surtaxé.

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service
- L'alcool et vos proches/Comment me faire aider ?